



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NIÈVRE
le département

D-2023-162

ARRÊTÉ CONJOINT N° 58-2023-02-01-0005
Portant approbation du Plan Départemental de l'Habitat 2022-2027

Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Le Président du Conseil Départemental
de la Nièvre,**

VU la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement ;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.302-10 à L.302-12 ;

VU la circulaire n°2007-32 du 2 mai 2007 relative à la mise en place des Plans Départementaux de l'Habitat ;

VU la délibération du Conseil Départemental en date du 28 novembre 2022 approuvant le Plan Départemental de l'Habitat 2022-2027 ;

SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires et de M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Nièvre ;

ARRÊTE

Article 1er :

Le Plan Départemental de l'Habitat est arrêté et mis en oeuvre par le Préfet et le Président du Conseil Départemental de la Nièvre ou leurs représentants.

Article 2 :

Le Plan Départemental de l'Habitat entre en vigueur à la signature du présent arrêté pour une durée de six ans.

Article 3 :

M. le Directeur Départemental des Territoires et M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Nièvre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre et au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental de la Nièvre.

Fait à Nevers, le

Le Préfet

1 FEV. 2023

Daniel BARNIER

Préfecture de la Nièvre

40 rue de la Préfecture - 58020 NEVERS cedex

Tél. : 03 86 94 70 80 - courriel : courna@nievre.pref.gouv.fr

Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

Le Président du Conseil Départemental

Fabien BAZIN

Publié le 02/02/2023

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre